

2010/2102 - Signature d'une convention de partenariat avec le Grand Lyon pour le projet de valorisation de la connaissance de la flore du territoire de l'agglomération Lyonnaise – Perception d'une recette de 16 000 € pour la réalisation d'expertises par le Jardin Botanique de la Ville de Lyon (Direction des Espaces Verts) (BMO du 04/01/2010, p. 0037)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Je n'ai aucune chance de retenir votre attention si je vous parle longuement, même si c'est l'année de la biodiversité, de la convention entre la Ville de Lyon et la Communauté urbaine.

Mais, grâce au Maire du 6^e arrondissement, je dois vous parler des petites serres, et là j'ai peut-être un espoir de garder deux minutes de concentration. Cette question a été posée lors de la Commission d'Urbanisme, par écrit le 8 décembre au Maire de Lyon par l'Architecte des Bâtiments de France, mes Collègues Jacqueline Psaltopoulos et Nicole Gay se sont inquiétées également de ce problème.

Les petites serres, vous le savez, ont une valeur architecturale et patrimoniale. Elles ont été construites fin 19^e, début 20^e siècle ; elles se sont dégradées lentement sans intervention majeure sur les structures ; elles jouent l'hiver à cause du froid ou du poids de la neige, l'été à cause de la chaleur ; c'est une collection d'espèces rares, voire d'espèces en voie de disparition ; c'est un lieu d'intervention pour les salariés.

La première question est la suivante : y a-t-il un risque pour les salariés ? On ne peut pas dire qu'il soit nouveau, un rapport est demandé par la Ville à la SOCOTEC qui dit que la structure ne s'effondrera pas.

M. LE MAIRE : Ce qui n'est pas vrai pour tous les bâtiments.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Deuxièmement, des mesures de sécurité ont été prises à partir de 2005 avec la pose de filets censés retenir les bouts de verrière ou de structures métalliques qui tombent. Le dernier incident s'est produit après votre lettre d'ailleurs, fin décembre 2009. Sur cette question je ne peux pas dire que le risque est nul, il n'est pas avéré, néanmoins je ne pense pas que l'on puisse attendre ad vitam aeternam l'incident sérieux pour réagir.

Je dissocierais cette question de la sécurité du personnel, d'une autre question qui est celle de la conservation du patrimoine, botanique ou architecturale. Il est clair qu'en matière de conservation du patrimoine, nous avons une inflation de demandes et nous sommes obligés de faire face à des réalités, car c'est un peu comme la poussière que l'on glisse sous les tapis, le patrimoine c'est ce qu'on essaie de traiter le plus tard possible et ce, quelles que soient les mandatures. J'ai toujours vu ça : aujourd'hui on traite ce que les autres n'ont pas fait, je pense à la fontaine des Jacobins, mal traitée dans les deux sens du terme, je pense à la fontaine Bartholdi, et je pourrais développer encore longtemps.

L'hypothèse sur laquelle je raisonne, et le Maire dira ce qu'il en pense ensuite, mais en ce qui me concerne l'hypothèse que je privilégierai, c'est une mesure provisoire, dont le coût s'élève approximativement à 1,6 - 2 millions d'euros, il s'agirait de faire une structure provisoire dans le parc de la Tête d'Or, mais une structure non plastifiée car les plantes qui s'y trouvent, sont soumises à des conditions de survie telles qu'il faut du vitrage. Cette surface provisoire pourrait faire 900 m², on a la place de le faire, et ceci nous permettrait de mettre des espèces à l'abri et de ne plus exposer le personnel aux problèmes de sécurité.

Enfin on pourrait examiner, mais en la découplant, la question de la réhabilitation à l'identique ou de la restructuration telle qu'un cabinet d'architecture l'avait proposée et telle que l'ABF l'avait acceptée : une restructuration de ces petites serres avec de nouveaux services et la dépense qui avait été jugée entre 6 et 12 millions d'euros selon les hypothèses, basse ou haute, cette dépense là pourrait être lissée sur plusieurs mandats.

Il me semble qu'on ne peut pas tout faire, mais qu'il y a une nécessité d'agir dans ce cas particulier, même si les choses ne sont, semble t'il, pas aussi dramatiques que cela. En effet lorsque l'on va visiter les petites serres, on peut assister à des chutes de débris.

Voilà la manière dont je souhaiterais aborder les choses. On a déjà essayé de l'aborder dans le mandat précédent, mais entre la somme provisionnée pour l'intervention maintenance qui représentait 1,6 million et les devis qu'on a reçus, il n'y avait pas photo. Nous avons recommencé à réfléchir en 2007, les contraintes n'ont pas permis en 2009 d'inscrire aux dépenses provisionnelles la totalité de la réfection des serres, il me semble que l'on devrait se concentrer sur le point « sauver les collections » et évidemment « préserver le personnel ».

M. LE MAIRE : Cher Gilles Buna, je pense que le Maire du 6^e arrondissement va intervenir tout de suite.

M. BUNA Gilles : J'ai dit « j'ai sauvé mon âme », je laisse ensuite au Maire d'intervenir sur les restrictions budgétaires et le comique des contradictions budgétaires.

M. LE MAIRE : Vous parlez du Maire du 6^e arrondissement ?

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement : Merci, Monsieur l'Adjoint, merci, Monsieur le Maire. Je vous laisse juges. Sachez, de toute façon, que nous, dans le 6^e et tous les gens de Lyon d'ailleurs, nous sommes très attachés à ces serres d'une part et à ces plantes tout à fait exceptionnelles, donc il faut faire quelque chose.

En plus de ça, chose que vous n'avez pas citée, c'est sur le plan écologique quelque part parce que la chaleur s'en va un peu par les trous, donc ce n'est pas bien de chauffer l'extérieur.

D'autre part, ne pourriez-vous envisager un financement par rapport au Grand Lyon puisque c'est quelque chose qui profite beaucoup à l'agglomération ?

Ceci dit, Monsieur Buna, je vois que nous sommes sur la même longueur d'ondes, que j'ai déjà évoqué à l'occasion des vœux auprès de M. le Maire ce souci et donc je sais que vous en êtes conscient et ce sera avec grand plaisir qu'on verra avancer un petit peu les choses même si ça passe par une phase provisoire pour sauver les plantes actuellement, quitte à restaurer ces serres dans l'avenir. Merci.

M. LE MAIRE : Moi, je tiens à réaffirmer que ce n'est pas inscrit du tout à la PPI. A partir de là, il y aura des révisions de PPI qui seront faites, on verra où on en est. Ce n'est pas « et, et, et, et... ». Je le dis d'autant plus librement que je l'ai dit l'autre jour dans le 6^e arrondissement. S'il y a des choix à faire et que l'on pense que la petite serre est plus impérieuse qu'un autre dossier, on prendra les petites serres mais on supprimera d'autres dossiers. On ne peut pas être à chaque fois dans le « et ceci et cela » parce que c'est comme ça, en ayant ce raisonnement là, que la France aujourd'hui a une dette de 80 % de son PIB. Donc ça, c'est quelque chose qu'en tout cas à Lyon, on n'aura pas.

M. DAVID Jean-Jacques : Je vous laisse juge, Monsieur le Maire.

M. BUNA Gilles : Monsieur le Maire, on vous laisse juge y compris de la question de sécurité de la Ville et du personnel.

M. DAVID Jean-Jacques : Et de la question patrimoniale quelque part. En ce qui concerne les plantes.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)